




Services proposés aux établissements scolaires

Organisation du Baccalauréat International




La version la plus récente de ce document est disponible sur <http://www.ibo.org/fr/programmes/services>
Les informations reprises ici sont valables à partir de septembre 2007.

Ce document donne un aperçu des services dont les écoles du monde du BI peuvent bénéficier. Il est conseillé aux lecteurs de consulter le manuel pour coordonnateurs approprié et le document intitulé *Règlement pour les établissements scolaires autorisés* publié pour chaque programme afin d'obtenir des informations spécifiques sur chacun des services.

L'IBO en bref

Leader reconnu dans le domaine de l'éducation internationale, l'Organisation du Baccalauréat International (IBO) encourage les élèves à devenir des apprenants actifs, des personnes épanouies et des citoyens du monde engagés. Notre organisation collabore avec des écoles du monde du BI réparties dans plus de 120 pays afin de développer et de proposer des programmes d'éducation exigeants :

- w le Programme primaire (pour des élèves âgés de 3 à 12 ans) ;
- w le Programme de premier cycle secondaire (pour des élèves âgés de 11 à 16 ans) ;
- w le Programme du diplôme (pour des élèves âgés de 16 à 19 ans).



L'IBO est une organisation à but non lucratif. Nous couvrons nos principaux frais de fonctionnement par les droits et frais facturés aux établissements scolaires en échange des services que nous leur fournissons pour les soutenir dans la mise en œuvre des trois programmes. Nous sommes fiers de la réputation d'excellence de nos services. Ce document décrit ces services ainsi que les droits et frais que nous facturons sous quatre catégories principales :

- u frais de soutien à la mise en œuvre – redevables des établissements souhaitant recevoir l'autorisation de dispenser un programme de l'IBO ;
- u frais de base annuels – payés par chaque école du monde du BI pour chacun des programmes qu'elle est autorisée à dispenser ;
- u frais d'évaluation des élèves – payés pour chaque élève évalué ;
- u frais pour les services sur demande – payés par demande de service supplémentaire à l'IBO.

Les établissements peuvent également bénéficier des services de l'IBO dans deux autres domaines :

- u le perfectionnement professionnel – pour apporter une formation aux enseignants et aux membres de la direction ;
- u le magasin du BI – pour se procurer des publications ou des articles.

Services essentiels

Les écoles du monde du BI s'acquittent de frais de base annuels pour chaque programme qu'elles sont autorisées à dispenser. Si elles dispensent au moins deux programmes, elles peuvent toutefois bénéficier d'une réduction de ces frais en reconnaissance de leur plus grand engagement. Les établissements qui proposent deux programmes bénéficient ainsi d'une réduction de 10 %, soit sur les frais de base annuels facturés pour le Programme primaire, soit sur les frais de base annuels facturés pour le Programme de premier cycle secondaire. Les établissements scolaires qui dispensent les trois programmes bénéficient quant à eux d'une réduction de 10 % à la fois sur les frais de base annuels facturés pour le Programme primaire et sur les frais de base annuels facturés pour le Programme de premier cycle secondaire.

Les établissements reçoivent les services essentiels suivants pour chaque programme qu'ils sont autorisés à dispenser :

- u accès complet à un programme d'études d'excellente qualité, fruit de recherches poussées, révisé régulièrement et mis à jour selon un plan publié :
 - un cadre transdisciplinaire dans le Programme primaire,
 - huit groupes de matières et cinq aires d'interaction dans le Programme de premier cycle secondaire,
 - plus de 200 matières et niveaux dans le Programme du diplôme,
 - la participation significative des enseignants dans le cycle de révision afin de garantir que le programme d'études est à jour et pertinent, et qu'il reflète les meilleures pratiques du monde entier,
 - une grande variété de publications pédagogiques à l'intention des enseignants ;
- u accès sécurisé au Centre pédagogique en ligne pour tous les enseignants :
 - une communauté en ligne de plus de 30 000 enseignants provenant de plus de 120 pays sur <http://occ.ibo.org>,
 - un site organisé par domaine pédagogique et comportant des sections supplémentaires ciblant les bibliothécaires, les besoins éducationnels spéciaux, l'intégrité en milieu scolaire et la recherche,
 - des actualités et des informations, des publications relatives aux programmes d'études et à l'évaluation de l'IBO, une plateforme de partage de ressources entre enseignants et des forums de discussion ;

Services essentiels (suite)

u évaluation de la mise en œuvre des programmes au sein des établissements :

- un processus d'autoévaluation obligatoire tous les cinq ans pour toutes les écoles du monde du BI, soutenu par l'IBO par le biais de rapports et de visites des établissements lorsque cela s'avère nécessaire,
- un exercice de réflexion qui fait participer la communauté scolaire tout entière et vise à améliorer les pratiques, identifier les points forts et les points faibles, et déterminer les domaines à privilégier à l'avenir, renforçant ainsi le soutien et l'engagement envers le programme de tous les interlocuteurs de la communauté ;

u supports pour la communication et le marketing :

- l'utilisation du nom et du logo « école du monde du BI » pour indiquer le statut international privilégié de l'établissement et sa relation avec l'IBO,
- quatre abonnements à *IB World*, le magazine officiel de l'IBO publié trois fois par an donnant des informations sur qui se passe dans la communauté du BI,
- une page entièrement consacrée à chaque établissement sur le site Web public de l'IBO (<http://www.ibo.org>) comportant

les coordonnées de l'établissement et les liens vers son site Web (plus d'un million de pages sont téléchargées par mois en anglais, français et espagnol),

- l'inclusion automatique dans le répertoire des établissements de l'*IB World School Yearbook*, l'annuaire de l'IBO distribué aux ambassades, consulats et ministères de l'Éducation du monde entier ;

u organes directeurs, représentation et réseaux :

- la possibilité de voter aux élections régionales des représentants aux organes directeurs de l'IBO,
- la représentation par le biais d'organes directeurs participatifs comprenant les Comités représentatifs régionaux des directeurs d'école (CRRD), les Comités consultatifs régionaux (CCR), le Comité représentatif international des directeurs d'école (CRID) et le Conseil de fondation,
- la possibilité d'assister aux conférences internationales organisées par l'IBO y compris aux conférences régionales des écoles du monde du BI et à la conférence mondiale biennale des chefs d'établissement/directeurs du BI (les participants doivent s'acquitter de frais d'inscription aux conférences) ;

- u aide à la reconnaissance par les universités et les gouvernements :
 - des efforts constants de la part de nos bureaux régionaux pour élargir la reconnaissance de nos programmes par les universités et les gouvernements ;
- u soutien et conseils :
 - un soutien apporté par les bureaux régionaux et le siège de l'IBO, par courriel et téléphone, pour tous les aspects liés au statut d'école du monde du BI,
 - une assistance professionnelle pour l'intégralité du programme d'études et dans les domaines transdisciplinaires tels que les besoins éducationnels spéciaux,
 - un accès à IBIS, le site extranet de l'IBO (<http://ibis.ibo.org>), pour effectuer les tâches administratives nécessaires pour dispenser les programmes.

Écoles du monde du BI

L'IBO ne possède et ne gère aucun établissement, mais nous collaborons avec des établissements (publics et privés) à travers le monde qui partagent notre engagement envers l'éducation internationale. Les établissements que nous avons autorisés à dispenser l'un ou plusieurs de nos programmes sont appelés des « écoles du monde du BI ». Ces établissements :

- partagent la mission de l'IBO et s'engagent comme elle à offrir une éducation internationale de qualité ;
- jouent un rôle actif et de soutien dans la communauté mondiale des écoles du BI ;
- partagent leurs connaissances et expériences dans le cadre du développement des programmes de l'IBO ;
- s'engagent à offrir à leurs enseignants des occasions de perfectionnement professionnel.



Que signifie « à but non lucratif » ?

L'expression « à but non lucratif » signifie qu'il n'y a pas d'actionnaire, de propriétaire ou de directeur cherchant à faire des bénéfices dans son intérêt personnel. Si un modeste excédent est réalisé, l'argent est tout simplement réinvesti dans les activités de l'organisation.

Qui fixe les droits et frais ?

Le Conseil de fondation, qui est notamment composé de représentants élus provenant des écoles du monde du BI de toutes les régions de l'IBO, décide chaque année des principaux droits et frais.

Services d'évaluation pour le Programme de premier cycle secondaire

Les écoles du monde du BI ont la possibilité de demander que leur évaluation interne soit révisée par l'IBO. Le cas échéant, elles devront s'acquitter de deux types de frais d'évaluation :

- l'établissement doit s'acquitter des droits par matière une fois pour chaque matière soumise à la révision de notation ;
- des droits par candidat doivent également être payés pour chaque élève inscrit par l'établissement à la révision de notation pour une ou plusieurs matières.

En contrepartie, les établissements scolaires bénéficient des services suivants :

- un manuel du coordonnateur complet ;
- un accès au service d'aide aux établissements par courrier, courriel ou téléphone ;
- un accès à IBIS pour effectuer les tâches administratives nécessaires pour procéder à l'évaluation des élèves ;
- la validation des notes des élèves de dernière année par le biais d'échantillons de travaux d'élèves soumis à la révision de notation externe ;

- une évaluation revue par des réviseurs de notation externes, nommés et formés par l'IBO, qui appliquent les mêmes critères et niveaux de réussite dans le monde entier ;
- des rapports de révision de notation fournissant des conseils détaillés aux établissements sur la compréhension et l'application des critères d'évaluation et des objectifs spécifiques aux matières.

Les élèves bénéficient quant à eux des avantages suivants :

- un relevé de résultats remis par l'IBO pour chaque matière ;
- un certificat du PPCS lorsque toutes les conditions sont réunies.

L'IBO propose des services d'évaluation des élèves pour le Programme de premier cycle secondaire et le Programme du diplôme deux fois par an pour satisfaire aux besoins des calendriers scolaires spécifiques aux hémisphères Nord et Sud. Les méthodes d'évaluation de l'IBO sont reconnues à l'échelle internationale pour leur rigueur, leur fiabilité et leur validité.



Services d'évaluation pour le Programme du diplôme

L'IBO évalue le travail des élèves comme preuve directe de leurs accomplissements eu égard aux objectifs d'évaluation énoncés pour les cours du Programme du diplôme.

Deux types de frais d'évaluation sont applicables :

- des **frais d'inscription des élèves** doivent être payés une fois pour chaque élève désirant se présenter à une ou plusieurs épreuves lors d'une session d'examens en particulier. Les candidats au diplôme qui passent des matières anticipées un an auparavant ne sont pas tenus de payer ces frais une seconde fois ;
- des **droits par matière et par élève** doivent être payés pour chaque matière évaluée passée par un élève. Aucun droit n'est redevable pour l'évaluation du mémoire et de la théorie de la connaissance dans le cas des candidats au diplôme.

Des frais plus élevés sont exigibles si les délais accordés par l'IBO pour l'inscription des élèves sont dépassés.

En contrepartie, les établissements scolaires bénéficient des services suivants :

- un manuel du coordonnateur complet (qui porte le nom de *Vade Mecum*) ;
- un accès au service d'aide aux établissements par courrier, courriel ou téléphone ;
- un accès à IBIS pour effectuer les tâches administratives nécessaires pour procéder à l'évaluation des élèves ;

- une assistance téléphonique 24 heures sur 24 pendant la période des examens du Programme du diplôme ;
- un ensemble de rétroactions pour les enseignants, y compris des rapports pédagogiques à chaque session d'examens.

Les élèves bénéficient quant à eux des services suivants :

- une évaluation globale utilisant de nombreuses méthodes d'évaluation telles que la révision de notation de l'évaluation interne et des examens notés en externe ;
- une évaluation réalisée par une équipe internationale d'examineurs et de réviseurs de notation, supervisée par des examineurs en chef indépendants connus à l'échelle internationale pour être une autorité dans leur domaine ;
- une vérification administrative minutieuse de toutes les copies d'examen pour garantir la précision administrative ;
- le cas échéant, une adaptation aux besoins éducationnels spéciaux et une réelle considération des circonstances exceptionnelles ;
- un accès immédiat aux résultats le jour de leur publication via Internet sur : <http://results.ibo.org> ;
- la remise d'un diplôme ou d'un certificat officiel (en fonction des résultats obtenus) ;
- la communication des résultats aux universités dans le monde entier.

Services sur demande

L'IBO propose un certain nombre de services supplémentaires que les établissements peuvent demander dès qu'ils en ressentent le besoin. Certains frais doivent être payés pour chacun d'eux.

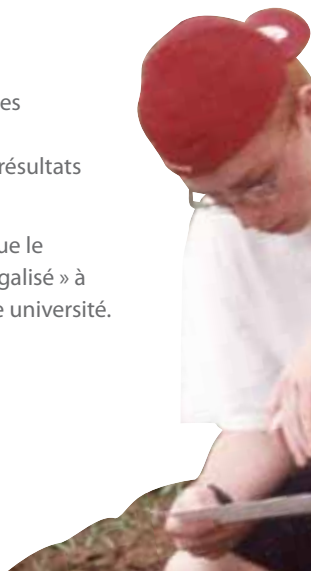
Par exemple,

- pour le Programme de premier cycle secondaire :
 - service-conseil sur l'évaluation – l'établissement envoie des échantillons de travaux d'élèves évalués en interne et reçoit des commentaires de la part d'un évaluateur expérimenté du Programme de premier cycle secondaire sous forme de rapport ;
- pour le Programme du diplôme :
 - service de réclamations concernant les résultats – en cas de questions d'un établissement ou d'un élève sur des résultats obtenus à l'évaluation de l'IBO ;
 - légalisation – lorsqu'un pays exige que le diplôme du BI soit officiellement « légalisé » à Genève avant d'être reconnu par une université.

Organes directeurs de l'IBO

L'IBO est dirigée par un Conseil de fondation composé de 17 membres, qui nomme le directeur général, établit la direction stratégique de l'organisation, définit sa politique, élabore une déclaration de mission, supervise la gestion financière de l'IBO et assure l'autonomie et l'intégrité des méthodes d'évaluation des élèves.

La composition du Conseil reflète le caractère international de l'organisation. Le Conseil compte parmi ses membres cinq directeurs d'école du monde du BI et un représentant par comité consultatif régional, ainsi que des membres nommés d'office et des membres *ad personam* ayant des expériences professionnelles diverses et variées, y compris des diplômés du BI.



Services de soutien à la mise en œuvre

Remarque sur les devises

Afin de s'assurer que l'IBO dispose de ressources suffisantes dans toutes les devises, une devise de règlement (en général USD, GBP ou CHF) est définie pour chaque école du monde du BI au moment où l'autorisation est accordée. Tous les droits et frais sont facturés et doivent être réglés dans la devise ainsi définie. Cette pratique permet de réduire les risques financiers et les frais de conversion de devises pour toutes les personnes impliquées.

Existe-t-il des réserves ?

L'IBO utilise efficacement ses ressources et ne fait par conséquent pas de réserves considérables. Les revenus que nous avons perçus en 2005 se sont élevés à 53,6 millions de dollars américains (USD) et les réserves que nous avons constituées ont représenté 56 jours de dépenses seulement.

Tout établissement souhaitant dispenser un programme de l'IBO doit en recevoir l'autorisation. Les exigences en termes de mise en œuvre sont les mêmes pour tous les établissements, bien que la procédure entreprise soit légèrement différente et que les droits et frais varient d'une région de l'IBO à l'autre pour refléter les coûts locaux. La procédure d'autorisation est conçue pour garantir que les établissements sont suffisamment préparés pour mettre en œuvre un programme de l'IBO avec succès.

Les établissements souhaitant dispenser un programme de l'IBO sont invités à lire les pages régionales pertinentes sur <http://www.ibo.org>.

Perfectionnement professionnel

En 2005, plus de 30 000 enseignants et membres de la direction ont été formés par l'IBO lors d'ateliers et de conférences de par le monde. Les événements que nous organisons rassemblent des enseignants et des animateurs d'atelier provenant de nombreux pays et de cultures différentes, et encouragent les professionnels de l'éducation du BI à réfléchir constamment sur leurs pratiques et à les améliorer. Le calendrier des événements le plus à jour est disponible sur <http://www.ibo.org/fr/events/>. Le coût de chaque événement proposé, calculé en fonction de la région, du lieu et de la durée, y est clairement indiqué. De nombreux événements proposés sont organisés en collaboration avec d'autres organisations qui apportent leurs connaissances des programmes de l'IBO à cette expérience.

En outre, l'IBO collabore avec des établissements et d'autres organismes agréés afin de proposer des ateliers *in situ* et des ateliers en ligne.

Les établissements sont invités à participer à un atelier ou une conférence dans la région de l'IBO qui leur convient le mieux. Ils doivent cependant garder à l'esprit qu'ils seront tenus de participer à certains ateliers pour obtenir l'autorisation de dispenser un programme de l'IBO.



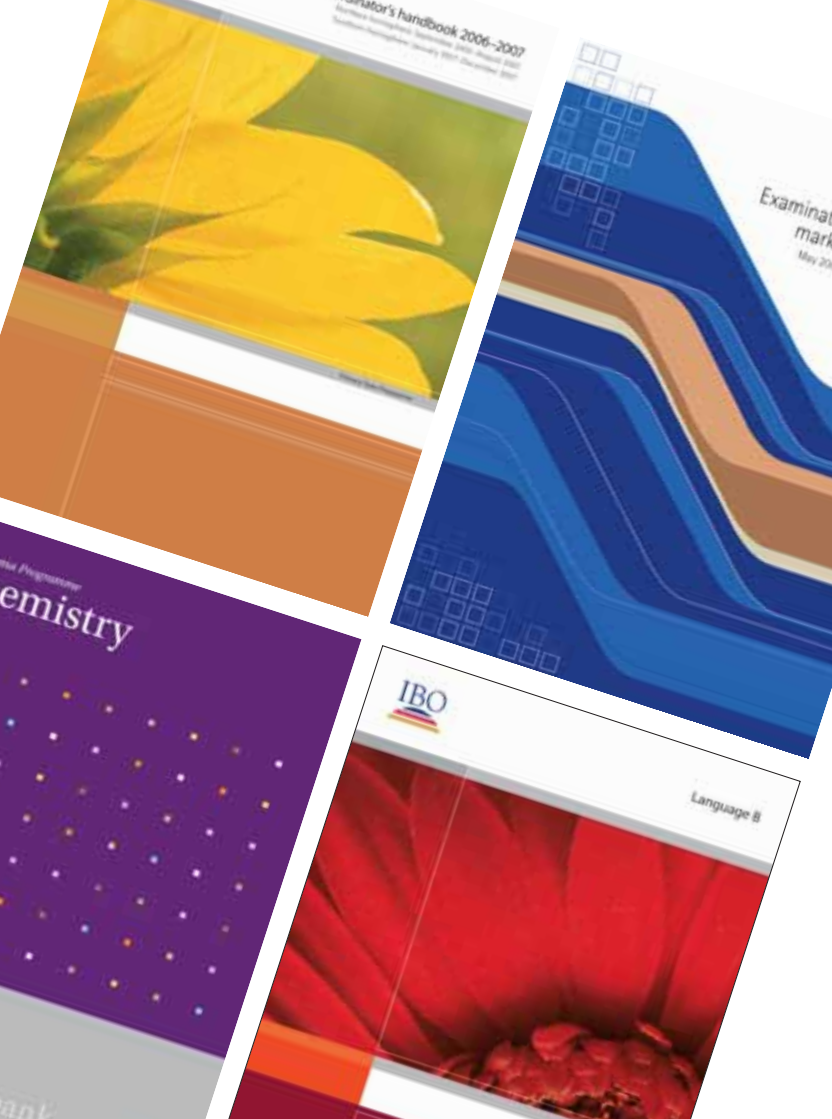
Magasin du BI

Le magasin du BI (<http://store.ibo.org>) permet d'accéder aux services suivants :

- toutes les publications pédagogiques de l'IBO nécessaires à la mise en œuvre des programmes (les établissements ayant accès au Centre pédagogique en ligne peuvent télécharger ces publications sans aucun coût supplémentaire) ;
- une variété croissante de ressources supplémentaires à l'intention des élèves, des enseignants et des membres de la direction ;
- une gamme d'articles promotionnels et de cadeaux au logo de l'IBO et des écoles du monde du BI ;
- un service d'abonnement pour recevoir des exemplaires supplémentaires du magazine *IB World* ;
- un service « Emploi – Écoles » qui permet de publier les offres d'emploi pour les postes d'enseignants ou de personnel de l'administration dans les écoles du monde du BI et les écoles candidates à l'autorisation.

Un panier virtuel affiche clairement le prix de chaque article sélectionné. Trois options de paiement sont proposées : carte de crédit, bon de commande ou compte (pour les écoles du monde du BI uniquement).





Langues

La plupart des services et des publications de l'IBO sont disponibles en anglais, français et espagnol. Un soutien pédagogique limité est également disponible en chinois. Il vous est cependant conseillé de consulter le manuel du coordonnateur approprié (pour des informations sur le programme d'études et l'évaluation), le calendrier des événements sur <http://www.ibo.org/fr/events> (pour des informations sur le perfectionnement professionnel) ou le magasin du BI sur <http://store.ibo.org> (pour des informations sur les publications) pour vous assurer que le service, l'événement ou la publication de votre choix est disponible dans votre langue de prédilection.

Organisation du Baccalauréat International

La version la plus récente de ce document est disponible sur <http://www.ibo.org/fr/programmes/services>.

© Organisation du Baccalauréat International 2006

